

SECRETARIAT GENERAL  
DU GOUVERNEMENT

Décret n° 2004-375 du 24 Août 2004  
portant ratification d'un accord de don de développement

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

Vu la Constitution ;

Vu la loi n° 15-2004 du 05 Août 2004 autorisant la ratification  
d'un accord de don de développement ;

Vu le décret n° 2002-341 du 18 août 2002 tel que rectifié par les décrets  
n°s 2002-364 du 18 novembre 2002 et 2003-94 du 7 juillet 2003 portant  
nomination des membres du Gouvernement.

DECRETE :

Article unique : Est ratifié, par le Président de la République, l'accord de don de  
développement relatif au projet de lutte contre le VIH/SIDA et de santé signé  
le 5 mai 2004 à Washington, aux Etats Unis d'Amérique, entre la République du  
Congo et l'Association Internationale de Développement dont le texte est annexé  
au présent décret.


2004-375

Fait à Brazzaville, le 24 Août 2004

  
Denis SASSOU N'GUESSO

Par le Président de la République,

Le ministre de l'économie, des finances  
et du budget,

  
Rigobert Roger ANDELY

Le ministre des affaires  
étrangères, de la coopération et  
de la francophonie,

  
Rodelphe ADADA

Le ministre de la santé et de la population,

  
Alain MOKA